



**41^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL
7, 8, 9 AVRIL 2007**

REGLEMENT

<u>CATEGORIES</u>	<u>DATES DE NAISSANCE</u>	<u>DUREE DES MATCHES</u>	
		<u>Tournoi</u>	<u>Finales</u>
15 ANS	nés en 1991-1992	2 x 25 mn	2 x 25 mn
13 ANS	nés en 1993-1994 samedi 2 x 15mn	2 x 20 mn	2 x 20 mn
BENJAMINS	nés en 1995-1996	2 x 15 mn	2 x 18 mn
POUSSINS	nés en 1998-1997	2 x 10 mn	2 x 15 mn
BENJAMINES	nées en 1995- 1994	1 x 15 mn	
POUSSINES	nées en 1996- 1997-1998	1 x 10 mn	
DEBUTANTS	nés en 1999-2000	1 x 10 mn	

REPARTITION DES MATCHES PAR CATEGORIE ET PAR JOUR

<u>CATEGORIES</u>	<u>NOMBRE DE POULES</u>	<u>NOMBRE DE MATCHES</u>			
		<u>Samedi</u>	<u>Dimanche</u>	<u>Lundi</u>	<u>Total</u>
DEBUTANTS	Plateau de 32 équipes		48 matches gala		56
POUSSINS	4 poules de 4 équipes	24	24	14	62
POUSSINES	Plateau de 8 équipes		24		24
BENJAMINES	Plateau de 8 équipes		24		24
BENJAMINS	3 poules de 6 équipes	16	29	26	71
13 ANS	4 poules de 4 équipes	24	24	14	62
15 ANS	2 poules de 5 équipes	6	14	13	33
	TOTAL	70	187	75	332

Article 1 :

1) Chaque équipe devra remettre les licences ou pièces d'identité officielles des joueurs au Comité Organisateur le Samedi à l'accueil avant le premier match.

Chaque joueur doit être licencié à la Fédération Française de Football ou à la Fédération de son pays.

2) Le bordereau d'engagement sera remis aux Responsables des équipes à l'arrivée et devra être rempli et remis avant chaque match au Délégué de Terrain qui pourra effectuer un contrôle s'il le désire.

3) Pour permettre le bon déroulement du Tournoi, les réserves devront être déposées avant le coup d'envoi auprès de l'arbitre et du Délégué de Terrain en présence du capitaine adverse. Dès la fin de la rencontre, le Délégué et un membre de la Commission d'Organisation procéderont à l'examen de la réserve posée. La Commission d'Organisation délibèrera : **la décision prise sera sans appel.**

Les licences seront restituées à la remise des récompenses.

Les matches du Tournoi se dérouleront selon les règles de l'International Board avec les précisions suivantes :

- chaque équipe de **13 Ans et de 15 Ans** pourra utiliser 20 joueurs pour la durée du Tournoi, 15 joueurs par match,
- chaque équipe **Benjamins** pourra utiliser 15 joueurs, 12 joueurs par match,
- chaque équipe **Poussins** pourra utiliser 10 joueurs,
- chaque équipe **Débutants** pourra utiliser 8 joueurs.

Les remplacements de joueurs pourront s'effectuer à tout moment du match.

Article 2 :

1) Toute fraude sur l'âge ou l'identité d'un joueur entraînera la perte du match par pénalité (0 point).

2) SAINT-MARTIN-GAZELEC décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à un joueur non licencié à la F.F.F. ou à la Fédération de son pays (étrangers).

Article 3 : DISCIPLINE

1) Tout joueur expulsé du terrain est suspendu pour le match suivant.

2) L'avertissement entraîne l'exclusion temporaire de 5 minutes. La réintégration du joueur s'effectuant sur arrêt de jeu et sur décision de l'arbitre.

3) Le 2^{ème} avertissement attribué à un même joueur est transformé en exclusion définitive (carton rouge) et sanctionné par 1 match de suspension.

4) Toute équipe absente sur le terrain 5 minutes après l'heure fixée pour le coup d'envoi peut être déclarée battue par forfait après enquête de la Commission compétente (0 point et 3 buts à 0).

5) Toute équipe ayant provoqué des incidents pourra après délibération de la Commission compétente être exclue du Tournoi.

6) Toute tentative pour influencer l'arbitre sera signalée par le Délégué de Terrain et pourra être sanctionnée par match perdu (0 point).

Article 4 : DEROULEMENT DES MATCHES

- Pour toutes les catégories

- Match gagné..... 4 points
- Match nul..... 2 points
- Match perdu..... 1 point
- Match perdu par pénalité..... 0 point

- 15 Ans

Cette catégorie comporte 2 poules. Formule championnat par addition de points.

Les 2 premiers de chaque poule disputent une Demi-Finale :

- le premier de la poule A rencontre le 2^{ème} de la poule B
- le premier de la poule B rencontre le 2^{ème} de la poule A

Les gagnants joueront la Finale.

Les places de 3^{ème} à 10^{ème} seront attribuées si possible par des matches de classement ou à défaut par compilation des résultats.

-13 Ans

a) Cette catégorie comporte 4 poules de 4 équipes. Formule championnat par addition de points.

b) Les premiers et seconds de chaque poule seront répartis en 2 poules de 4 équipes « **Excellence** », les troisièmes et quatrièmes en 2 poules de 4 équipes « **Honneur** ».

Les 2 premiers de chaque poule disputeront une Demi-Finale.

- le premier de la poule A rencontre le 2^{ème} de la poule B
- le premier de la poule B rencontre le 2^{ème} de la poule A

Les gagnants joueront la Finale.

Le classement à partir de la 3^{ème} place sera établi par des matches de classement ou à défaut par compilation des résultats.

- Benjamins (Foot à 9)

- a) Cette catégorie comporte 3 poules de 6 équipes. Formule championnat par addition de points.
- b) Les premiers et seconds de chaque poule ainsi que les 2 meilleurs 3^{ème} effectueront les quarts de finale.

Les gagnants disputeront les Demis-Finale.

Les gagnants joueront la Finale.

Le classement à partir de la 3^{ème} place sera établi par des matches de classement ou à défaut par compilation des résultats.

- Poussins (Foot à 7)

a) Cette catégorie comporte 4 poules de 4 équipes. Formule championnat par addition de points.

b) Les premiers et seconds de chaque poule seront répartis en 2 poules de 4 équipes « **Excellence** », les troisièmes et quatrièmes en 2 poules de 4 équipes « **Honneur** ».

Les 2 premiers de chaque poule disputeront une Demi-Finale.

- le premier de la poule A rencontre le 2^{ème} de la poule B
- le premier de la poule B rencontre le 2^{ème} de la poule A

Les gagnants joueront la Finale.

Le classement à partir de la 3^{ème} place sera établi par des matches de classement ou à défaut par compilation des résultats.

- Poussines, Benjamins et Débutants

Formule plateau opposant le plus d'équipes possibles afin de faire participer nos écoles de Football à cette fête. Chaque équipe **Poussines, Benjamins et Débutants** devra présenter avant son match à la table de contrôle 1 arbitre dans le cas où l'arbitre désigné par le Club serait absent. Un tirage au sort sera effectué pour la responsabilité de l'arbitrage. Ces arbitres seront tenus de respecter le règlement et l'équité sportive. **Il n'y a pas de classement dans ces catégories.**

Article 5 : EGALITE DANS LES GROUPES

En cas d'égalité à la fin des matches les ex æquo seront départagés comme suit :

- a) le goal-avérage particulier (résultat des matches les ayant opposé)
- b) la meilleure différence de buts
- c) le goal-avérage par quotient (b/p, b/c)
- d) en cas d'égalité les ex æquo seront départagés par tirage au sort en présence des 2 capitaines.

Article 5 bis : EGALITE LORS DES MATCHES DE CLASSEMENTS

Une épreuve de 3 tirs au but départagera les équipes. En cas d'une nouvelle égalité chaque équipe fera tirer un nouveau joueur.

Article 6 : CHALLENGE DU FAIR PLAY

Ce trophée, qui a une valeur primordiale pour les organisateurs, est décerné en fonction :

- de l'état d'esprit des joueurs et dirigeants pendant le Tournoi
- du comportement durant les matches où sont pénalisés les brutalités et actes anti-jeu
- de la combativité et sportivité à défendre les chances jusqu'à la fin des matches et ne faussant pas la régularité du Tournoi
- les notes seront attribuées par les arbitres et les Délégués de Terrain.

Les équipes n'assistant pas à la remise des récompenses ne pourront pas prétendre à l'attribution du FAIR PLAY.

Article 7 : LITIGES – COMPETENCE

Les classements seront établis sous la seule responsabilité de la Commission du Tournoi.

Tout litige éventuel, non prévu par le présent règlement, sera tranché par la Commission du Tournoi, elle est souveraine dans ses décisions.

Article 8 :

L'engagement au Tournoi International de SAINT-MARTIN-GAZELEC entraîne l'acceptation du présent règlement. Son non respect autoriserait les organisateurs à déclasser l'équipe en infraction et à la signaler à sa Fédération.

Article 9 :

Les équipes doivent être munies de **2 jeux de maillots** de couleurs différentes.

Chaque équipe doit fournir à chaque match **2 ballons** en bon état qui resteront leur propriété.

Un échange de fanions ou souvenirs est souhaité avant les matches.

Article 10 :

La remise des prix et récompenses aura lieu à l'issue de la dernière finale.

Article 11 :

Pour des raisons climatiques ou de respect de planning ou autres..., SAINT-MARTIN-GAZELEC se réserve la possibilité de modifier, soit l'occupation des terrains, soit le déroulement des rencontres, soit l'organisation sportive.